



Assemblée générale

Distr. limitée
5 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Sixième Commission

Point 171 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains

Andorre, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal et Uruguay : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains

L'Assemblée générale,

Souhaitant favoriser la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

